



## CITERNE D'EAU DE PLUIE

*Récolter l'eau de pluie pour certains usages domestiques afin d'éviter le gaspillage d'eau potable et lutter contre les inondations*

Coup de pouce à :

- ✓ L'économie de l'eau
- ✓ La qualité de l'eau
- ✓ La biodiversité
- ✓ Au fonctionnement des stations d'épuration

Liens avec l'Agenda 21 local :

- Action 29 : Poursuivre l'accompagnement des citoyens dans leurs travaux d'éco-construction.
- Action 44 : Conseiller les citoyens dans leur changement de mode de vie.
- Action 82 : Relayer auprès des Ucclois des outils disponibles en matière de sensibilisation aux économies d'eau.

### Constat :

Une grande proportion de l'eau utilisée au sein des ménages bruxellois est de l'eau issue de captages d'eau souterraine et purifiée à grands frais par la collectivité pour la rendre potable. Cependant, de nombreux litres d'eau potable sont utilisés pour des usages qui ne nécessitent pas d'eau potable (arrosage, entretien, rinçage des toilettes, lessive). Seulement 43% de l'eau consommée quotidienne exige une eau potable. Or, l'eau potable est aujourd'hui une ressource menacée dont il faut préserver les stocks et la qualité. Bruxelles, et en particulier la commune d'Uccle, sont régulièrement victimes d'inondations en raison de l'imperméabilisation du sol, du ruissellement de l'eau et de la saturation du réseau d'égouttage qui en découle lors de fortes pluies. Différents dispositifs sont envisageables pour gérer au mieux les eaux sur la parcelle : bassins d'infiltration, parois et toitures végétales, noues, bassins en eau, etc. La citerne d'eau pluie en fait aussi partie.



### Conseils :

Récupérer l'eau de pluie au sein d'une citerne a des impacts positifs sur l'environnement et notamment en matière de lutte contre les inondations. En effet, l'eau de pluie ruisselant sur le toit de l'habitation est récupérée par la citerne et n'est pas envoyée à l'égout où elle participerait à la saturation du réseau et aux éventuelles inondations. En outre, réutiliser l'eau de pluie pour certains usages domestiques (WC, lave-linge, arrosage) permet de réaliser une économie sur la facture d'eau.

#### Types de citernes

Types de citernes	Schémas/Photos	Explications
Citerne de jardin		L'eau de pluie issue du toit de l'habitation descend par une canalisation dans la citerne. Elle est directement disponible au jardin, via un robinet de puisage. Certaines citernes de jardin prévoient un trop-plein vers le jardin.





## Info-Fiches : Gestion de l'Eau sur la Parcelle

### Citerne enterrée



La citerne enterrée (neuve ou rénovée) récupère l'eau de pluie après filtration (feuilles, etc.). L'eau est disponible à certains usages domestiques après un filtrage et un pompage vers les lieux de puisage. Cette eau n'étant pas potable, ce système nécessite l'installation d'un double réseau d'alimentation en eau : un pour l'eau de pluie et un pour l'eau potable.

### Coûts, rentabilité, primes :

Une installation de récupération de l'eau pluie est investissement élevé qui est rentabilisé sur le long terme (entre 6 et 14 ans). Notons que plus l'eau de pluie est utilisée, plus l'investissement est rentable. Il est donc recommandé de brancher le maximum de points de consommation ne nécessitant pas d'eau potable sur le réseau d'eau de pluie. Il faut aussi savoir qu'une simple citerne d'eau pluie servant à l'entretien du jardin reste bon marché. Pour accélérer le retour sur investissement, il existe également une **prime communale** à l'installation, à la rénovation ou à la remise en service d'une citerne d'eau de pluie.



### Règlements

Le règlement régional d'urbanisme (RRU) impose l'installation d'un bassin d'orage pouvant contenir 33 litres par m<sup>2</sup> de toiture (en projection horizontale) pour toute nouvelle construction ou modification majeure de logement. Ce bassin d'orage n'est donc pas une citerne de récupération des eaux pluies mais il peut être son complément dans le système global de traitement des eaux de pluie d'une maison. En outre, si l'eau récupérée par la citerne sert d'appoint à l'eau de distribution, il existe des prescriptions techniques relatives aux installations intérieures établies par Belgaqua pour éviter les intrusions d'eau de pluie dans le système d'eau potable.

### Envie d'aller plus loin ?

- Commune d'Uccle, *Info-fiches : Economie de l'eau*, disponibles sur [www.uccle.be](http://www.uccle.be)
- Belgaqua, Fédération belge du secteur de l'eau, [www.belgaqua.be](http://www.belgaqua.be)
- Bruxelles Environnement-IBGE, *Ma maison au quotidien : 100 conseils pour mieux vivre chez soi en respectant l'environnement*, 2007, disponible sur [www.ibgebim.be](http://www.ibgebim.be)

### Des questions ?

Adressez-vous sans hésiter au **Service Environnement** de la Commune d'Uccle :

Adresse postale : Place Jean Vander Elst 29  
 Adresse des bureaux : Rue Auguste Danse, 27  
 02/348.68.92  
[environnement3@uccle.be](mailto:environnement3@uccle.be)

Sources :

Bruxelles Environnement-IBGE, « Problématique et enjeux de l'eau », in *Guide pratique pour la construction et la rénovation durable de petits bâtiments*, disponible sur [www.ibgebim.be](http://www.ibgebim.be)

Bruxelles Environnement-IBGE, « Faire un usage rationnel de l'eau », in *Guide pratique pour la construction et la rénovation durable de petits bâtiments*, disponible sur [www.ibgebim.be](http://www.ibgebim.be)

Bruxelles Environnement-IBGE, « Récupérer l'eau de pluie », in *Guide pratique pour la construction et la rénovation durable de petits bâtiments*, disponible sur [www.ibgebim.be](http://www.ibgebim.be)



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le Service Environnement de la Commune d'Uccle :

Adresse postale : Place Jean Vander Elst, 29  
 Adresse des bureaux : Rue Auguste Danse, 27  
 02/348.68.92  
[environnement3@uccle.be](mailto:environnement3@uccle.be)